

MAIRIE de GINASSERVIS

Place du Docteur Richaud
83560 GINASSERVIS



Tel. : 04.98.05.21.41

Email : mairie@ginasservis.com

DEPOT DE DECLARATION DE MANIFESTATION

Le document devra être retourné **10 jours ouvrés** avant la manifestation par courrier ou par mail : c.giran@ginasservis.com et securite@ginasservis.com

En application des articles L211-1 à L211-14 du code de sécurité, les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et toutes manifestations sur la voie publique sont soumis à l'obligation de déclaration préalable.

- auprès du préfet du département s'ils se déroulent en zone de police d'Etat.
- auprès du maire s'ils se déroulent en zone de gendarmerie.

1 – Objet de la manifestation :

2 – Coordonnées des responsables de l'organisation :

La déclaration fait connaître les noms, prénoms et domiciles des organisateurs et est signée par au moins l'un d'entre eux.

1) Madame Monsieur Autre

Nom/Prénom :

--

Adresse :

--

Téléphone/mail :

2) Madame Monsieur Autre

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone/mail :

3) Madame Monsieur Autre

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone/mail :

3 – Date de la manifestation :

4 – Heures du rassemblement :

5 - Heures de la dispersion :

6 – Lieu du rassemblement :

--

7 – Itinéraire envisagé pour la manifestation : (préciser si le rassemblement est statique)

--

8 – Nombre de participants estimé par l'organisateur :

--

9 – Observations éventuelles :

« Les soussignés déclarent disposer de moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes les dispositions pour assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion.

Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation.

Ils déclarent avoir pris connaissance, ci-joint, des lois et règlements relatifs à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou un attroupement. »

Une copie du présent, pour valoir récépissé, leur a été remise.

Signature des organisateurs précédée de la date d'établissement de la demande ainsi que la mention « Lu et APPROUVE »

--